Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2019

Rapport financier

Ce rapport couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Les méthodes comptables appliquées en 2018 sont identiques à celles retenues pour l’exercice 2017 et les précédents.

**Fonctionnement**

Les cotisations pour l’exercice 2018 se sont élevées à 36.627,45 €, en baisse de 8% par rapport à l’exercice précédent. Plus de 25 adhérents, congrégations et associations n’ont pas renouvelé leurs adhésions.

Nous avons reçu 3.000 € de subventions de la Mutuelle Saint Christophe et la Fédération d’Entraide Protestante nous a versé dans le cadre de notre partenariat au titre de sa participation aux frais du RNOGCS un montant de 1.125,68 €.

La participation demandée pour les frais d’assemblée générale s’est élevée à 305 € et la participation pour la session de janvier 2018 atteint 5.568.00 €. Ces deux participations couvrent les frais de location de salle et de repas de ces deux événements qui s’élèvent globalement, hors frais annexes, à 5.899.77 € (1.600 € de location de salle, 3.760,80 € de repas et 538,97 € de remboursements de déplacements).

Les produits financiers sont nuls cette année compte tenu du niveau des taux d’intérêts, l’ensemble des liquidités de la Fédération étant déposé sur le compte courant ouvert au Crédit Coopératif.

L’ensemble des produits s’élève donc à 46.626,13 € en baisse de 17,30% par rapport à 2017.

Les charges se répartissent en 6 grandes catégories :

Les locations immobilières et charges locatives de la rue Duguay-Trouin pour un montant global de 3.546,18 €. La participation aux frais d’entretien et de secrétariat de la Corref s’élève pour sa part à 1.800,00 €.

Les cotisations versées pour le fonctionnement du RNOGSS, où la FNISASIC remplace la REPSA, notamment pour la représentation des centres de soins infirmiers, pour 4.953,00 €. Cette cotisation est payée à la Mutuelle de France qui assure le fonctionnement de l’instance.

Les voyages et déplacements en province des membres du bureau pour rencontrer les adhérents pour un montant global de 2.494,41 €.

Les frais de personnel correspondant au salaire de l’assistante de l’association pour 21.309,04 €.

Les frais d’assemblée générale et des sessions de janvier mentionnés plus haut.

L’actualisation de notre site informatique et des redevances liées pour un total de 1.322,00 €.

Les frais d’affranchissements et abonnements informatiques et téléphoniques n’appellent pas de commentaires particuliers.

L’ensemble des charges s’élève donc à 44.004,04 € contre 42.890,90 € en 2017. Cette augmentation est due pour l’essentiel à l’écart de frais de personnel depuis le départ en retraite de la Soeur Michèle Marvaud.

Le résultat d’exploitation de l’exercice est positif de 2.622,09 €.

Ce résultat d’exploitation permet à la Fnisasic de participer en 2018 à hauteur de 11.607,88 € aux frais de lancement et de recherche du guide des ESMS, les frais de recherche étant repris en immobilisations incorporelles à hauteur de 15.951,00 €.

Le résultat net en conséquence s’établit à 6.965,21 €.

**Bilan**

Le total de bilan atteint 126.106,21 €.

Il se compose à l’actif d’immobilisations incorporelles à hauteur de 20.400 € (Guide des ESMS), de 100.263,86 € de liquidités en banque et 216,58 € en caisse.

Le compte de régularisation passif correspond aux charges sociales non encore prélevés et aux charges à payer dont les factures n’ont pas été encore transmises en fin d’année.

Nous vous proposons d’affecter le résultat net de l’exercice en compte de report à nouveau, soit 6.965,21 € ce qui après affectation portera le montant du report à nouveau à 32.278,52 €. Nous proposerons en 2020, d’amortir l’intégralité des immobilisations incorporelles correspondant au Guide des Etablissements sociaux et médicaux-sociaux, par prélèvement sur le report en nouveau.

Le montant des cotisations pour 2019 a été fixé lors de l’assemblée générale du 17 mai 2018.

Nous proposons de ne pas modifier le montant tarifaire des cotisations pour l’année 2020 à arrêter par l’assemblée générale :

- pour les établissements ou services : 2,50 € par lit ou place, par salarié équivalent temps plein pour les centres de soins infirmiers : 7 €.

- pour les personnes physiques : 15 € ou plus si cotisation de soutien.

- congrégation dont le nombre de religieux est inférieur ou égal à 100 membres : 60 €.

- congrégation dont le nombre est supérieur à 100 membres : 120 €.